



## COMMUNE DE GIBLOUX

**Service technique**  
Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

*Adresse postale :*  
Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 22 65  
Téléfax 026 411 40 65  
technique@commune-gibloux.ch

# INFORMATION

## Commune de Gibloux, secteur Rossens

### Plan d'aménagement local

Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ)  
Article 371 RF

Avant la révision du plan d'aménagement local de 2010, l'article 371 RF, situé à l'impasse du Grand Pré, était affecté à la zone de village (ZV). Dans le cadre de la révision approuvée par la DAEC le 27 juin 2012, cet article, situé à proximité de l'école, de la salle polyvalente et de l'administration communale, a été affecté en zone d'intérêt général I (ZIG I), dans le but de permettre son affectation à des infrastructures publiques.

Cette modification a fait l'objet d'une opposition de la part des propriétaires de l'article 371 RF. Une procédure d'expropriation a suivi le litige. En 2015, le Conseil communal de Rossens a fait une nouvelle pesée des intérêts et, dans la perspective de la future fusion, a considéré que l'affectation en zone d'intérêt général I (ZIG I) de cette parcelle avait largement perdu de son intérêt. Il a donc décidé d'entrer en matière pour réaffecter ce secteur en zone de centre (ZC).

En 2016, le Conseil communal de Gibloux a confirmé la réaffectation en zone de centre (ZC) de l'article 371 RF. Cette décision impose une modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ).

Le Conseil communal de Gibloux a pris cette décision dans le but de mettre fin à cette procédure d'expropriation et de pouvoir préparer de manière sereine l'harmonisation du plan d'aménagement local de la commune de Gibloux.

Les modifications apportées au plan d'affectation de zones (PAZ) seront mises à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 32 du 11 août 2017.

Le dossier est consultable aux heures d'ouverture du Service technique. Le Syndic responsable du dossier et l'urbaniste mandaté se mettent à disposition pour répondre aux questions des personnes désirant des informations détaillées. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous auprès du Service technique au numéro de téléphone 026 411 22 65.

Le Conseil communal